

Cappei : Mise en œuvre sous surveillance

Préparé par la précédente équipe ministérielle, le Cappei va connaître sa première année de fonctionnement à la rentrée 2017. Pour le SE-Unsa, cette nouvelle organisation contient les germes d'une approche revitalisée de la formation des enseignants spécialisés. Mais il ne faudrait pas que sa mise en place offre le spectacle d'un dispositif mal pensé. C'est pourquoi, le SE-Unsa adressé **un courrier au ministère** pour l'alerter sur les conditions de mise en œuvre.

[Lire la suite](#)

Référents : 1250 ou 2500 € ?

Dans les discussions que nous avons eues avec l'équipe ministérielle précédente sur cette question, à l'issue d'une pétition que nous avons initiée et d'un dialogue social soutenu, nous avons obtenu l'assurance que le montant de l'indemnité pour mission particulière (IMP) serait porté à 2500 €.

Nous avons donc écrit au ministre pour que ces engagements soient respectés.

[En savoir plus](#)

Rémunération des enseignants spécialisés : les textes sont parus

Au Journal officiel du 11 mai, a été publiée une série de décrets et arrêtés qui revoient le système d'indemnisation des enseignants de l'enseignement adapté et spécialisé ainsi que celui des référents handicap.

[Connaître ces indemnités](#)

Bonnes vacances !

Retrouvez-nous sur www.se-unsa.org et sur les réseaux sociaux

